



COMPTE-RENDU

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION INTERRÉGIONAL

MARDI 06 FÉVRIER 2024

Mardi 06 février 2024, les organisations syndicales (OS) ont été reçues en Comité Social d'Administration Interrégional (CSAI) par la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Marseille. En ouverture du CSAI, les élus **FO Justice PACA-Corse** ont lu une déclaration liminaire (DL), pour :

- ▶ Dénoncer le déficit **ALARMANT** de personnel au sein de nos établissements et **RÉCLAMER** avec insistance l'affectation de surveillants stagiaires issus des 216ème et 217ème promotions d'élèves.
- ▶ Dénoncer les pratiques de harcèlement et les assauts répétés à l'encontre de nos agents, qu'ils appartiennent aux corps de surveillance, administratif, technique, aux CPIP ou aux CDC, et ce, à tous les échelons hiérarchiques. **LE HARCÈLEMENT TROUVE SOUVENT SA SOURCE AU SOMMET DE LA HIÉRARCHIE**. Malheureusement, malgré la campagne de sensibilisation de **FO Justice PACA-Corse** sur "**Allo Discrim**", de nombreux agents restent réticents à franchir le pas, ou font face à des directions cherchant à étouffer ces situations en interne, protégeant ainsi les harceleurs et perpétuant des dégâts psychosociaux à long terme : **burn-out, épuisement professionnel et conséquences dramatiques sur la santé et la vie familiale, qui rejaillissent inévitablement sur le milieu professionnel.**
Exemple flagrant d'abus : les cris et humiliations infligés par un supérieur à un subordonné sont inadmissibles et ne peuvent être tolérés.
- ▶ Interpeller la DISP de Marseille afin de relayer au Secrétariat Général (SG) du ministère de la Justice la nécessité **URGENTE** de revaloriser l'aide financière d'urgence, la faisant passer de **350€** à **500€** pour mieux soutenir nos agents face aux difficultés alimentaires et énergétiques.

En réponse aux revendications soulevées par **FO Justice PACA-Corse**, le directeur interrégional (DI) a exposé les mesures envisagées par la DISP pour gérer les effectifs dans les semaines à venir.

En effet malgré les dernières mutations, le déficit en personnel de surveillance s'est creusé davantage, incitant la DISP de Marseille à réclamer le maximum de surveillants stagiaires de la 216e et 217e promotions. Les élèves surveillants de la 216e promotion, terminent leur formation la semaine prochaine.

TAUX DE COUVERTURE ET RÉPARTITION DES SURVEILLANTS STAGIAIRES ISSUS DE LA 216e

La DAP a indiqué que sur les 769 agents stagiaires de la 216e promotion, **142 seront affectés à la DISP de Marseille**. La répartition envisagée, compte tenu des 202 postes vacants à l'issue de la CAP de mobilité, priorisera les établissements présentant un taux de couverture extrêmement bas, dans le but d'atteindre un taux de couverture de 85% avec l'arrivée de la nouvelle promotion :

- ➡ La Maison d'Arrêt (MA) de Grasse : 72,1%
- ➡ Le Centre Pénitentiaire (CP) d'Aix-Luynes : 74,6%
- ➡ La MA de Nice : 78,7%
- ➡ Le CP de Marseille-Les Baumettes : 79%
- ➡ Le CP Avignon-Le Pontet : 82,6%

La DISP de Marseille doit également tenir compte des organigrammes complexes des établissements, en particulier ceux issus du plan 13 000, ainsi que des petits établissements. En effet, le manque d'un seul agent dans les Maisons d'Arrêt de Digne et Gap a un impact bien plus significatif que dans un grand établissement tel que le CP de Marseille-Les Baumettes.

La DISP a également mis en évidence le problème récurrent des agents annulant ou demandant à annuler leur mutation post-mobilité. Face à ce phénomène, la DISP de Marseille a dû intervenir auprès de la DAP parallèlement aux interventions de **FO Justice PACA-Corse** pour assurer une meilleure gestion des postes vacants, notamment pour la MA de Digne.

Grâce à nos efforts conjoints, **FO Justice PACA-Corse** et la DISP de Marseille ont obtenu l'affectation de 142 surveillants stagiaires de la 216e promotion, plus 2 pré-affectations, composée de 87 hommes et 55 femmes.

À ce jour, les chiffres définitifs pour les affectations dans les établissements ne sont pas fixés, mais la répartition minimale devrait être la suivante :

- ➡ 45 surveillants stagiaires ou plus pour le Centre Pénitentiaire (CP) d'Aix-Luynes, qui compte plus de 2000 détenus. Le CP Aix-Luynes est une priorité afin d'atteindre un taux de couverture de 85%.
- ➡ 20 surveillants stagiaires ou plus pour la Maison d'Arrêt (MA) de Grasse,
- ➡ 20 surveillants stagiaires ou plus pour le CP de Marseille-Les Baumettes,
- ➡ 15 surveillants stagiaires ou plus pour le CP Toulon-La Farlede,
- ➡ 10 surveillants stagiaires ou plus pour le CP Avignon-Le Pontet,
- ➡ 10 surveillants stagiaires ou plus pour la MA de Nice,
- ➡ 04 surveillants stagiaires ou plus pour la MA de Draguignan.

FO Justice PACA-Corse œuvre déjà pour acquérir des surveillants stagiaires de la 217e promotion, qui compte 500 élèves et commencera en juin 2024.

PROBLÉMATIQUES D'EFFECTIFS ET SURENCOMBREMENT

Face à la problématique croissante d'effectif et de surencombrement, le DI s'est exprimé concernant :

- ▶ les problèmes d'effectifs. Pour exemple, le jour même du CSAI, le 6 février 2024, lors de l'appel du matin sur le CD de Salon-de-Provence, avec un déficit « *plannifié* » de 8 agents sur le planification, s'est ajouté l'absence imprévue de 4 agents supplémentaires, **portant le manque à 12 agents dès le début de la journée pour un établissement issu du plan 13 000 – une situation inacceptable. En parallèle, nous constatons une hausse continue de la population détenue, avec un surencombrement critique.**
- ▶ la prise de fonction des agents mutés au CP de Toulon-La Farlede, suite à la dernière mobilité, reste indéterminée à cause de l'ouverture de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS). Par exemple, pour la SAS d'Avignon, les affectations avaient été réalisées un mois à l'avance pour permettre une "*marche à blanc*".
- ▶ les derniers concours pour le recrutement de surveillants pénitentiaires ont généré un nombre encourageant de candidatures, dépassant les années précédentes, offrant une perspective rassurante pour le renforcement des effectifs.
- ▶ la population carcérale, nous observons une augmentation constante du nombre de détenus, tant en détention fermée qu'en milieu ouvert. Avec 8 607 détenus, dont 200 contraints de dormir sur des matelas au sol, le taux de surpopulation carcérale moyen en MA est de 140%.
- ▶ l'arrivée d'un nouveau procureur général qui prend ses fonctions à Marseille, le DI prévoit de le rencontrer pour l'informer de la gravité du surpeuplement et de l'insuffisance du personnel.

PLAN LOCAL ET INTERRÉGIONAL DE FORMATION

Lors du CSAI, les membres ont examiné la présentation de l'Unité Régionale de Formation et de Qualification (URFQ) et de ses chefs de pôles. L'URFQ, submergée par les missions et la charge de travail, est responsable de la mise en œuvre des politiques de formation continue en adéquation avec les directives ministérielles et les besoins régionaux.

Sur sollicitation des membres du CSAI, le DI a approuvé le doublement de la formation de conduite opérationnelle pour les pôles d'extraction judiciaire (PREJ) d'Aix-en-Provence et Toulon. Le plan interrégional et local de formation ont été adoptés dans leur intégralité.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (ACT)

Pour les ACT, une enveloppe de 50 000€ a été divisée entre établissements et services, **représentant environ 12€ par agent pour la DISP de Marseille**. Le CSAI a validé des propositions d'ACT dans cette limite budgétaire, et déplore que certains projets incombant normalement aux budgets des établissements tentent d'être financés à travers le budget des ACT du personnel.

GUIDE DE PRISE EN CHARGE DES AGENTS VICTIMES

Les membres du comité ont été informés de la révision et de la mise à jour du guide de prise en charge des agents victimes. Ce guide, élaboré avec la participation active du psychologue du personnel de la DISP de Marseille, nécessitait une actualisation cruciale pour offrir des réponses adaptées et un soutien efficace aux agents en détresse.

Le document précédent datant de 2008, une refonte était impérative. La nouvelle édition sera mise à disposition de tous les agents et inclura un rappel des principes essentiels en cas d'incident, un protocole de prise en charge des victimes, ainsi qu'un suivi administratif détaillé.

Des ressources documentaires seront proposées et une "frise chronologique" sur trois ans sera créée pour accompagner l'agent dans son parcours. De plus, le psychologue du personnel de la DISP de Marseille envisage de développer des partenariats avec les hôpitaux locaux afin de faciliter l'accès aux soins pour les agents victimes, indépendamment des services de secours.

FO Justice PACA-Corse, syndicat majoritaire, reste déterminé à obtenir de véritables avancées pour améliorer les conditions de travail de nos agents et garantir la sécurité et le bien-être de tous. Nous sommes résolus à poursuivre notre lutte pour la reconnaissance et la dignité professionnelle.

QUESTIONS DIVERSES - FO JUSTICE PACA-CORSE

SÉCURITÉ SUR LA STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS) D'AVIGNON ET LA SAS DE TOULON : ACTIONS ET PERSPECTIVES

Suite aux récents événements survenus sur la SAS d'Avignon, **FO Justice PACA-Corse** a exigé des précisions sur les mesures déjà prises et celles envisagées pour renforcer la sécurité, notamment à la SAS de Toulon :

➡ Le DI nous répond que le Département de la sécurité et de la détention (DSD) s'est rendu sur la SAS d'Avignon pour examiner les circonstances de l'évasion. Des mesures ont été immédiatement mises en œuvre, telles que l'arrêt du placement en cour de promenade des détenus arrivant, les détenus faisant l'objet de sanctions disciplinaires.

Une réunion dédiée à la sécurisation a permis d'identifier les problématiques spécifiques à la SAS d'Avignon, incluant les filets électriques, et de reconsidérer l'affectation des détenus au profil « SAS ».

À propos de l'optimisation de la sécurité, l'introduction d'une équipe régionale de fouille est prévue pour le second trimestre. Des plans locaux de fouille annuels ont été instaurés dans chaque établissement, avec le soutien ponctuel de l'Équipe Régionale d'Intervention et de Sécurité (ERIS) de Marseille, à la demande du chef d'établissement. À noter que des opérations de fouille sont menées presque mensuellement au sein de notre DISP, certaines assistées par la brigade cynophile.

FORMATION DES SURVEILLANTS ADJOINTS : ENJEUX ET DISPOSITIONS

Concernant la réforme des catégories B et A obtenue par **FO Justice**, la DISP de Marseille s'apprête à accueillir des surveillants adjoints au second trimestre 2024. **FO Justice PACA-CORSE** interroge la DISP sur le programme de formation envisagé, sachant que le secteur de la formation fait face à d'importantes difficultés ?

➡ Le DI nous répond que le travail est toujours en cours à la DAP. La formation envisagée, d'une durée de 10 à 12 semaines, se déroulera en établissement et au sein de la DISP de Marseille. Cependant, la DISP de Marseille n'a pas encore défini les modalités de recrutement, ni le nombre de surveillants adjoints à recruter en 2024.

Les recrutements devraient normalement commencer en mai, en attente de confirmation de la DAP. Les formations seront prises en charge par la DISP et le recrutement mettra l'accent sur des tests psychologiques et des épreuves sportives.

AFFECTATION PARTIELLE DE LA FORMATRICE DE LA MA GRASSE AU GREFFE : RAISONS ET CONSÉQUENCES

FO Justice PACA-Corse interroge la DISP sur les motivations pour décider d'affecter à 50 % la formatrice de la MA de Grasse au greffe alors qu'un nombre significatif des dossiers litigieux présentés en CAPL de titularisation émanent de la MA de Grasse ?

➡ Le DI nous répond que l'affectation à 50 % de la formatrice de la MA de Grasse au service du greffe est une décision prise par le DI face à la pénurie d'effectifs. Il s'agit d'une mesure temporaire et pragmatique, destinée à pallier l'insuffisance de personnel au greffe sans laisser le service dépourvu.

Néanmoins, le DI est conscients des implications de cette décision sur la qualité de la formation et s'interroge sur l'impact à long terme sur la préparation des nouveaux surveillants.

FO Justice PACA-Corse reste attentif et exige un retour à une situation normale dès que possible pour assurer une formation adéquate à nos futurs collègues. La formation et le renforcement des compétences du personnel sont essentiels pour maintenir un niveau élevé de service et de sécurité. **FO Justice PACA-Corse** continuera de se battre pour les droits et les conditions de travail de ses membres.

Pour l'**UISP FO Justice PACA-Corse**
Le 09 février 2024

